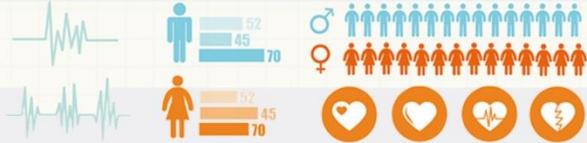


La sécurité sociale & MOI



A quoi sert la Sécu ?

- Remboursement ses soins médicaux et des médicaments
- Paiement des jours travaillés en cas d'arrêt maladie ou accident de travail : indemnités journalières
- Prise en charge de la retraite

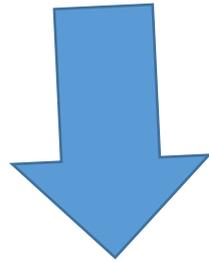
Comment est financée la Sécu ?

Chaque salarié donne de l'argent dans la caisse de Sécurité Sociale en fonction de son salaire: ce sont les cotisation salariales

Comment a-t-on droit à la Sécu ?



Soit on est **salarié**:
l'employeur fait la
demande d'affiliation
au moment de
l'embauche



Soit on est **rattaché** à
quelqu'un qui cotise
pour nous: père,
mère, conjoint



Soit en faisant une
demande de
Couverture
Universelle Maladie:
CMU, droit pendant
un an qu'il faut
renouveler



Mon compte sur ameli.fr.

Mes remboursements en temps réels, mes attestations de droits, échanges par mail et infos santé diverses



A quoi sert la carte vitale ?



Elle justifie vos droits à la Sécu auprès de tous les professionnels de santé et vous permet d'être remboursé de vos dépenses

Elle simplifie vos démarches: vous n'avez plus de papiers à envoyer pour vous faire rembourser

Le remboursement se fait directement sur votre compte bancaire sous 5 jours

 [Ma Carte Vitale, elle sert à quoi ?](#)

 [Déclarer son médecin traitant](#)



Mettre à jour votre carte vitale une fois par an





C'est quoi un médecin traitant ?

Dans la plupart des cas, c'est un médecin généraliste que vous désignez comme médecin traitant et qui va coordonner votre suivi et vous conseiller. C'est lui qui vous oriente si nécessaire vers un spécialiste.

Parcours de soins coordonnés

Vous devez déclarer votre médecin traitant à la Sécu. En général le médecin que vous avez choisit effectue la déclaration par télétransmission sinon vous devez remplir un formulaire.

Jusqu'à votre majorité le choix du médecin traitant se fait en accord avec vos parents.



[Parcours de soins](#)



[Pourquoi un médecin traitant?](#)

Pourquoi consulter en priorité le médecin traitant ?

En consultant en priorité votre médecin traitant, vous êtes dans le parcours de soins coordonnés et donc vos consultations sont remboursées au taux actuel. Sinon elles seront moins bien remboursées.



C'est quoi le ticket modérateur ?

C'est la part que la Sécu ne vous rembourse pas.

La sécu détermine des tarifs de référence pour chaque acte médical. Le remboursement de la Sécu est un pourcentage de ce tarif, il est variable selon les actes.

Par exemple : pour les consultations chez le médecin, la Sécu rembourse 70% du tarif de référence (25 €)

Donc:

Chez le médecin, vous payez 25 €, la Sécu vous remboursera 17,5 euros. Il reste 7,5 € non remboursés = Ticket modérateur. Si vous avez une assurance privée (mutuelle), elle vous remboursera les 7,5 €

 [Ticket modérateur](#)

Les frais de prothèse dentaires, auditives et lunettes sont peu remboursés par la Sécu. Il est préférables si on besoins de ces soins de prendre une assurance privée,



Et si mes revenus sont trop faibles pour payer une assurance privée ?

Grâce à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) vous ne payez plus vos dépenses chez le médecin, le pharmacien, le dentiste, les laboratoires d'analyses et sous certaines conditions les frais de lunettes, les prothèses dentaires et auditives

C'est quoi le tiers payant ?



C'est la partie des soins payés remboursée par la Sécu

Chez le médecin, grâce à la carte vitale , par télétransmission la sécu connaît les soins payés et vous rembourse directement sur votre compte bancaire.

Chez le pharmacien qui pratique le tiers payant, vous ne payez pas: la Sécu rembourse directement la pharmacie.

Et pour la mutuelle, si on présente sa carte de mutuelle, la pharmacie se fait directement rembourser auprès d'elle: c'est pour cela que l'on ne paye pas,



[La télétransmission et le tiers payant](#)

Je travaille, que faire en cas de maladie ?

Le médecin décide de vous arrêter de travailler ,

L'arrêt de travail est télétransmis à la Sécu et vous devez envoyer à votre employeur la feuille d'arrêt (volet 3)

Si le médecin ne télétransmet pas, il faut déposer la feuille de soins (volet 1 et 2) à la Sécu. Vous avez 48 h pour déposer ces papiers.

Mais vous devez tout de même prévenir votre employeur de votre absence tout de suite;

L'indemnisation en cas d'arrêt maladie n'est ni intégrale, ni automatique. La Sécu vous verse une indemnité journalières correspondant à 50% du salaire de base et seulement à partir du 4ème jour. Les 3 jours sans indemnités s'appelle le **délai de carence**.

 [Arrêt maladie](#)



Bilan de santé gratuit possible tous les 5 ans : je fais le point sur mon état de santé !



Et si je me souviens plus de tout ? Et si j'ai d'autres questions ?

Je consulte les sites :



[La Sécu et Moi](#)



[AMELI](#)



SÉCURITÉ SOCIALE

l'Assurance
Maladie

AMELI
MON COMPTE